

## DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la soussignée qu'à l'occasion de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Édouard, qui se tiendra le **11 août 2026 à 20h**, au **centre communautaire situé au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard (Québec)**, le conseil statuera sur une demande d'autorisation d'un **usage conditionnel** visant des travaux de remblai.

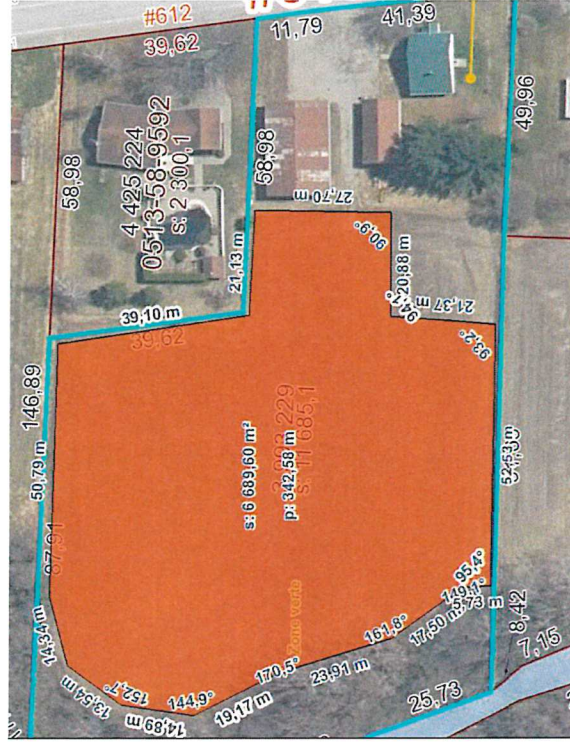
### Immeuble visé :

La demande concerne le **lot n° 3 993 229**, cadastre du Québec, et celui-ci est situé en arrière-lot de l'adresse : 610, rang des Sloan, dans la **zone IDR-3**.

### Nature et effets de la demande :

La demande vise à autoriser le **remblai d'une partie de la cour arrière** du lot visé sur une superficie de **6 689 m<sup>2</sup> (zone en orange au plan ci-joint)**, à des fins agricoles en zone agricole permanente, conformément à l'article 12 du **Règlement n° 2015-264 relatif aux usages conditionnels**.

### Localisation :



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire à la date indiquée dans cet avis.

Donné à Saint-Édouard, ce **2 juillet 2026**.

*Édith Létourneau*

Édith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière